



RAPPORT ARTICLE 29



STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AU V DE L'ARTICLE D. 533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AUX ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN ASSUJETTIS A LA FOIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

JUIN 2023

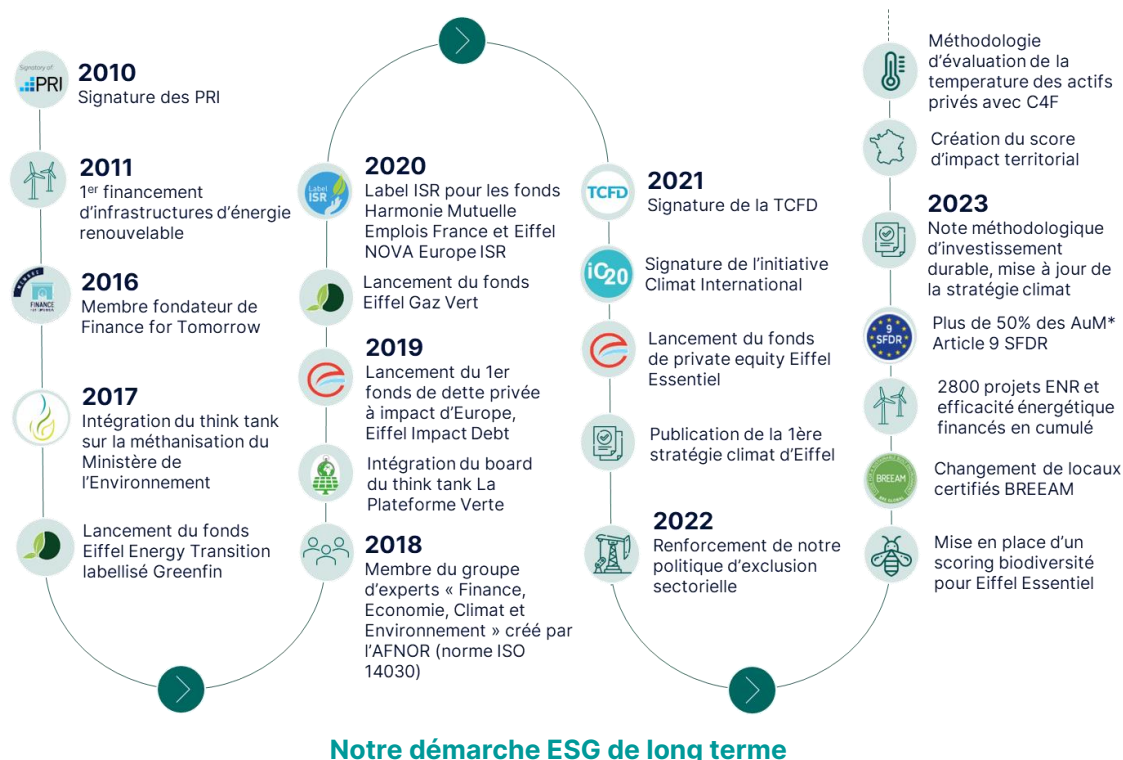
Table des matières

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat	3
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	3
B. Moyens internes déployés par l'entité.....	7
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	8
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	9
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	12
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	13
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants	14
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	16
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	19
II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.....	20
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	20
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	20
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	23
M. Politique d'engagement.....	24
N. Références aux normes internationales	24

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

L'ESG fait partie de l'ADN d'Eiffel Investment Group (ci-après « Eiffel »). Le premier financement d'infrastructures renouvelables date de 2011 et Eiffel s'est depuis renforcé sur d'autres stratégies pour développer le financement à impact, avec une volonté d'avoir des résultats ambitieux, concrets, mesurables.



Avec 5 milliards d'euros d'encours sous gestion (engagements non appelés inclus) et 85 collaborateurs au 31/12/2022, nos financements sont aujourd'hui déployés au sein de 4 stratégies principales :

- Infrastructures d'énergie renouvelable,
- Dette privée,
- Capital investissement,
- Actions et crédit cotés.

Au 31 décembre 2022, 59% de nos encours sont labellisés, parmi les labels suivants : Luxflag ESG, Luxflag Climate Finance, Luxflag Environment, Greenfin, Label ISR, France Relance.

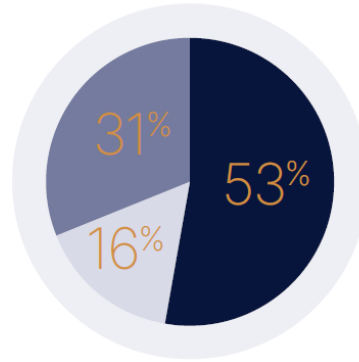
53% de nos encours éligibles à la classification SFDR sont Article 9 et 16% Article 8 :

ARTICLE 9

ARTICLE 8

ARTICLE 6

Ne sont pris en compte dans le calcul que les fonds éligibles à la classification SFDR (excluant notamment les fonds de titrisation)

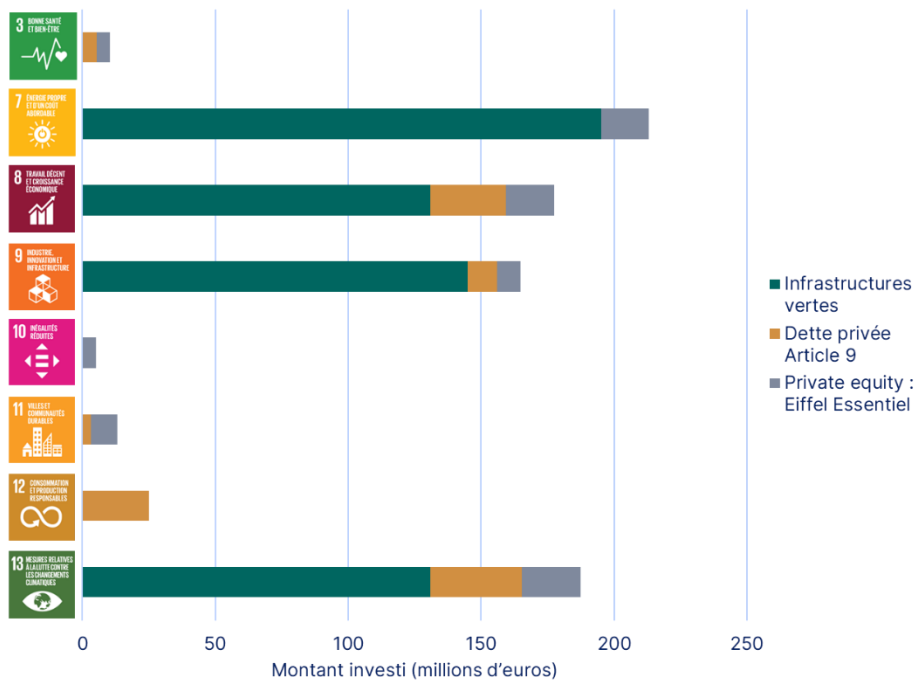


Classification SFDR de nos encours (hors FCT)

L'ensemble des investissements réalisés par nos fonds Article 9 ont contribué positivement à au moins un Objectif de Développement Durable (ODD), conformément à notre [méthodologie d'investissement durable](#).

Ce sont donc près de 800 millions d'euros qui ont contribué à 8 ODD différents de plusieurs manières :

- Investissement dans des entreprises ou projets dits de « solution », comme les infrastructures d'énergie renouvelable,
- Investissement dans des entreprises en transition, ayant pris un engagement clair, chiffré et mesurable portant sur un objectif environnemental ou social qui s'intègre dans un plan d'amélioration et un engagement précis.



Contribution aux Objectifs de Développement Durable de nos investissements durables

Au sein de ces stratégies, l'ESG se décline autour de 3 piliers :

1. L'intégration complète de l'extra-financier dans nos pratiques d'entreprise et d'investissement

Eiffel a opté pour une gouvernance ESG impliquant l'ensemble des équipes afin de mettre le financier et l'extra-financier sur le même plan et favoriser la porosité entre ces deux aspects de notre activité, comme détaillé dans la section C.

L'ensemble de nos collaborateurs sont formés aux enjeux ESG et passent la certification AMF Finance durable. Cette volonté de formation s'étend au-delà des murs d'Eiffel puisque certains collaborateurs enseignent à l'université Dauphine, l'Ecole Polytechnique, l'ESSEC et l'INSTN sur les différents enjeux environnementaux et sociaux et la finance durable.

Nous avons également lancé le [Sustainability and Impact Innovation center](#) (SI2C), qui a vocation à diffuser les connaissances et les innovations du groupe sur le sujet. Six publications sont à ce jour déjà disponibles.

Enfin, dans un souci d'exemplarité, nous également mis en place une équipe Green réalisant le bilan carbone d'Eiffel (hors financement) et agissant en faveur d'actions concrètes au sein d'Eiffel (mise en place du tri sélectif, forfait mobilité durable par exemple).

2. L'accompagnement dynamique et volontariste des entreprises financées dans leurs transitions

Cet accompagnement se traduit en particulier par notre « Pack Eiffel » : pack d'accompagnement des entreprises dans leurs transitions. En 2022, nous avons ainsi cofinancé 17 bilans GES, mis en place 12 Covenants d'Impact® liés à la réalisation d'un bilan de Gaz à Effet de Serre, rédigé 13 fiches de bonnes pratiques partagées à nos contreparties sur les principaux sujets ESG, avec des KPI de suivi et des exemples d'actions mises en place (eau, déchets, diversité, recrutement, sécurité des données ...) et évalué l'exposition aux risques climatiques sur 73 sites d'entreprises financées.

Cet accompagnement se traduit également par de nouvelles méthodologies mises en place sur la biodiversité, la mesure de température d'actifs privés et les risques climatiques. Ces 3 sujets sont détaillés dans les sections F, G et H de cette annexe.

Nous avons enfin construit une méthodologie d'évaluation de l'impact territorial d'une entreprise : angle mort de l'évaluation sociale des entreprises et impensé des modèles économiques, le territoire est pourtant l'échelle élémentaire à laquelle s'opèrent les interactions et les activités humaines. Dans un monde marqué par un long processus de déterritorialisation, il nous a paru nécessaire de réintégrer cette dimension géographique dans notre analyse d'impact d'une entreprise. Nous nous sommes donc associés avec Guillaume Vuillemeys - économiste et professeur de finance à HEC – pour développer une méthodologie et un Score d'Impact Territorial (ou SIT).

3. L'élaboration de stratégies à fort impact positif sur les enjeux liés aux transitions environnementales et sociales

L'année 2022 fut une année de maturité pour nos stratégies à impact et notre démarche ESG. Nous avons renforcé notre politique d'exclusion sectorielle, mis à jour notre [politique relative aux risques de durabilité](#), notre politique d'engagement et de vote, et défini notre [méthodologie d'investissement durable](#).

Fidèles à la définition de France Invest et du FIR sur la démarche d'impact (intentionnalité, additionnalité, mesure), nous avons aujourd'hui 11 fonds à impact.

- **Infrastructures de transition énergétique (7 fonds) :**

- Eiffel Energy Transition
- Eiffel Energy Transition II
- Eiffel Gaz Vert
- Eiffel Transition Infrastructures
- Eiffel Infrastructures Vertes
- MAIF Rendement Vert
- Allianz Transition Énergétique

A travers les financements en infrastructures de la transition énergétique, 7 GW de capacité d'énergie verte ont été installées, 5 millions de tonnes de CO2e ont été évitées et 4 millions de foyers équivalent alimentés en énergie verte.

- **Dettes privées à impact (3 fonds)**

- Eiffel Impact Debt
- Eiffel Impact Debt 2
- MAIF Dette à Impact

Pionniers de la dette privée à impact et créateurs des Covenants d'impact®, nous mesurons des indicateurs de durabilité au sein des sociétés financées par cette stratégie, dans une démarche d'amélioration continue. Les indicateurs de durabilité de l'ensemble des fonds de la stratégie dette privée montrent une progression positive des entreprises sur l'actionnariat salarié (58% en 2022 contre 51% en 2021), le % d'entreprises disposant d'un bilan GES (80% en 2022 contre 46% en 2021), la part des salariés en situation de handicap (4,15% en 2022 contre 1,74% en 2021), le taux de formation des salariés (58% en 2022 contre 51% en 2021). Le taux de parité au sein des organes de gouvernance (17% en 2022 contre 22% en 2021) et le taux de fréquence des accidents du travail (11,7% en 2022 contre 11,4% en 2021) méritent en revanche une attention particulière. Au total, ce sont 148 Covenants d'impact® qui ont été mis en place depuis 2019 (dont 56 en 2022), couvrant 10 Objectifs de Développement Durable.

- **Capital investissement (1 fonds) :**

- Eiffel Essentiel

Avec 390M€ d'engagements collectés, le fonds prend des participations stratégiques au capital d'entreprises actives dans les secteurs « essentiels », en particulier l'énergie, mais aussi l'agriculture et la santé, en jouant pleinement le rôle de partenaire de long terme. Depuis sa création, le fonds a réalisé 6 investissements, dans des entreprises dites de « solution », contribuant directement à la décarbonation de notre économie dans le domaine de la production d'énergie, la mobilité et l'efficacité énergétique des bâtiments. Les business plans d'impact, systématiquement mis en place au sein de chacune des sociétés accompagnées, participent activement à la recherche d'impact positif et l'amélioration continue des pratiques ; comme en témoignent les indicateurs de durabilité et d'additionnalité en 2022 : 106 ktCO2e évitées¹, 60% des entreprises disposent d'un bilan GES, 33% des entreprises ont mis en place une charte des achats durables.

¹ Cet indicateur est calculé en multipliant la quantité d'électricité produite par les projets annuellement par l'empreinte carbone du mix énergétique de chaque pays où ces projets sont situés (source : Ademe, BaseCarbonev18, Aout 2020).

Le succès des initiatives en matière d'impact et plus généralement de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité tient à la capacité des acteurs financiers à se mobiliser eux-mêmes dans la définition d'une trajectoire commune.

Cela passe notamment par le perfectionnement des outils et référentiels, qui ont vocation à traduire les objectifs ambitieux en actions concrètes.

Depuis plusieurs années, Eiffel s'est investi dans différentes initiatives de place en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition environnementale et sociale. Le groupe souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine de manière très concrète en contribuant aux travaux des associations de place, en publiant des prises de position sur ces sujets et en collaborant à des travaux de recherche.

Eiffel s'engage à poursuivre les travaux collectifs dans lesquels la société est engagée et à rechercher les meilleurs partenariats possibles (acteurs de place, monde académique) pour être à la pointe de l'innovation et des meilleurs standards ESG.

	Membre du Think Tank
	Conseil d'Administration du Think Tank
	Membre du Think Tank
	Groupe de travail Reporting ESG
	Groupe de travail Infrastructures
	Commission ESG investing
	Conseil d'Administration Conseil d'Administration des moins de 35 ans Commission Talent & Diversité Commission Dette privée Commission Impact Commission Sustainability Groupe de travail Finance durable/Réglementation Groupe de travail Décarbonation de portefeuille Groupe de travail Durabilité de la chaîne de valeur Groupe de travail Biodiversité

Participations aux initiatives de place, au 1er janvier 2023

Dans un souci de transparence, nous avons rendu public notre [plan stratégique ESG-Climat](#), mis à jour en janvier 2023, ainsi que notre rapport d'impact 2022, détaillant l'ensemble des éléments mentionnés dans ce paragraphe. Nous nous engageons à publier annuellement notre rapport d'impact, dans un document public disponible sur le site internet d'Eiffel.

B. Moyens internes déployés par l'entité

L'ESG est au cœur de l'ADN d'Eiffel et un axe de développement prioritaire. Le groupe y alloue par conséquent des moyens croissants. Ainsi, le groupe s'est renforcé sur ce sujet en y accordant des moyens humains, des moyens de formation, et un budget en forte augmentation.

Au total, l'investissement en temps des équipes sur l'ESG représente l'équivalent de 9 ETP au sein de notre société de gestion, contre 5 ETP en 2021. Cela est dû à une forte implication de tous les collaborateurs, qui consacrent à l'ESG du temps au quotidien, ainsi qu'au recrutement d'un responsable Durabilité & Impact, dédié à 100% à l'ESG et qui est chargé de coordonner la stratégie ESG du groupe.

Il nous a également paru essentiel de mettre la formation au cœur de la compréhension et de l'adhésion aux enjeux ESG au sein de nos équipes. Voici la liste des formations suivies en 2022 :

- ✓ L'ensemble des collaborateurs passent la certification AMF Finance Durable.
- ✓ 10 formations suivies auprès des principaux organismes et cabinets français (I-Care, France Invest, Novethic), sur les thèmes suivants :
 - Enjeux de la finance durable
 - Taxonomie européenne
 - Reporting climat
 - SFDR
- ✓ Des formations internes sur des sujets variés :
 - Marchés du carbone
 - Biodiversité
 - Risques climatiques
- ✓ Des ateliers Fresque du climat ont permis aux collaborateurs de se former sur les enjeux climatiques
- ✓ Intégration du plan stratégique ESG-Climat dans le pack d'onboarding des nouveaux collaborateurs

Enfin, nous avons fortement augmenté notre budget dédié à l'ESG à travers l'acquisition de nouveaux outils (ex : plateforme de reporting Tennaxia) et de prestations externe (ex : construction d'une méthodologie de mesure de température d'actifs privés avec Carbon4 Finance, données Ethifinance et Sustainanalytics, plateforme de suivi des risques avec EcoAct, missions de conseil avec I-Care) ; ce budget est passé de 70k€ en 2022 à un budget prévisionnel de près de 330k€ en 2023.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Eiffel Investment Group a adopté une gouvernance originale, en constituant un Comité ESG, au sein duquel toutes les équipes sont représentées, et qui est présidé par Fabrice Dumonteil, président d'Eiffel, et coordonné par Pierre-Philippe Crépin, responsable Durabilité & Impact chez Eiffel.



Fabrice Dumonteil
Président



Pierre-Philippe Crépin
Responsable Durabilité & Impact



Yun Tong
ESG & Risques



Céline André
Investissement



Louis David-Bellouard
Investissement



Anne-Charlotte Bucaille
Risques & Operations



Emilie Da Silva
Investissement



Flora Guerry
Investissement



Yannick Henrion
Investissement



Claire Louveau
Business development



Cassandre Mémet
Compliance



Jean Nouailhac
Investissement



Charles Plissonnier
Investissement



Alexis Rostand
Innovation

Membres du comité ESG

Le comité ESG assure une coordination transversale entre les équipes et se réunit une fois par mois pour traiter de tous les sujets qui concourent à l'ambition ESG-climat du groupe. Il peut être saisi à tout moment par les équipes de gestion pour toutes questions relatives à l'éligibilité d'un investissement (exclusion sectorielle, controverse, ...). Des groupes de travail thématiques réunissant 3 à 6 membres du comité ESG permettent d'élaborer une stratégie sur les sujets précis suivants :

- Atelier réglementaire SFDR / Taxonomie
- Atelier Data Climat
- Atelier Biodiversité
- Atelier Pack Eiffel
- Atelier Risques Climatiques
- Atelier Formation

Eiffel Investment Group a également intégré la prise en compte de critères extra-financiers dans sa politique de rémunération en y intégrant l'atteinte d'objectifs extra-financiers des fonds et l'investissement personnel des salariés dans le déploiement de la stratégie ESG du groupe.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Notre politique d'engagement a été formalisée et est disponible publiquement. Nous en présentons ici les grands principes.

Les fonds gérés par Eiffel investissent notamment dans des PME et des ETI qui constituent le poumon du tissu économique européen. Eiffel se positionne comme un actionnaire long-terme accompagnant les sociétés dans la durée. La philosophie d'Eiffel et de l'équipe de

gestion est d'être proche du management des sociétés dans lesquelles le fonds investit. Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à les améliorer. Cette proximité permet notamment de construire une relation de confiance au sein de laquelle les gérants peuvent inciter les sociétés à collecter leurs données ESG et à en améliorer la performance d'année en année, notamment grâce à la dimension d'investissement long terme. Eiffel attache une forte importance aux données extra-financières des sociétés financées et l'approche de la société de gestion repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise favorisent directement son développement. L'engagement actionnarial et le dialogue sont au cœur de la stratégie ESG des fonds gérés et visent un double objectif :

- enrichir le processus de gestion via une meilleure appréhension des risques extra-financiers ou opportunités extra-financières de nos investissements, ainsi qu'une sensibilisation des émetteurs à ceux-ci,
- promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques dans la durée, en encourageant les émetteurs à rendre compte publiquement de leur stratégie ESG, et en améliorant leurs pratiques dans le domaine de la RSE.

Notre politique d'engagement vise donc à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable.

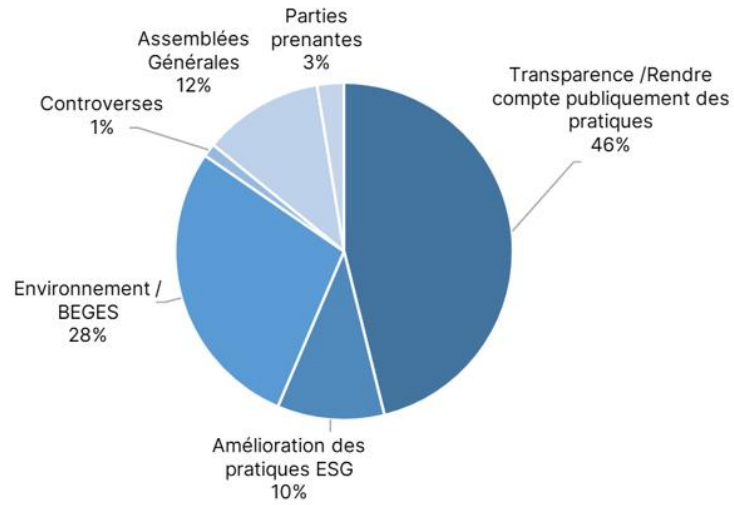
Les équipes de gestion et d'analyse suivent avec soin toutes les sociétés et autres émetteurs détenus dans les portefeuilles, aussi bien avant que pendant la période d'investissement. Ce suivi couvre : la stratégie, les résultats, les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise. Cela peut comprendre l'évaluation des données spécifiques aux sociétés et émetteurs et celles du marché, la prise en compte des recherches effectuées par les brokers et d'autres prestataires de recherche indépendants - y compris la recherche ESG et le vote, la participation à des réunions individuelles et collectives avec les équipes dirigeantes, la visite de sites de production, la discussion avec des concurrents, des clients et d'autres parties prenantes. Les équipes s'appuient également sur leurs travaux de recherche ESG (interne et externe) et leurs activités d'engagement pour suivre l'exposition et la gestion des risques ESG.

Les grilles d'évaluations ESG internes ou fournies par les agences de notations extra-financières incarnent un outil de dialogue crucial avec les entreprises. Pour les émetteurs à la démarche naissante, elles permettent de structurer la sensibilisation aux thématiques couvertes. De plus, ces questionnaires et référentiels évoluent régulièrement afin :

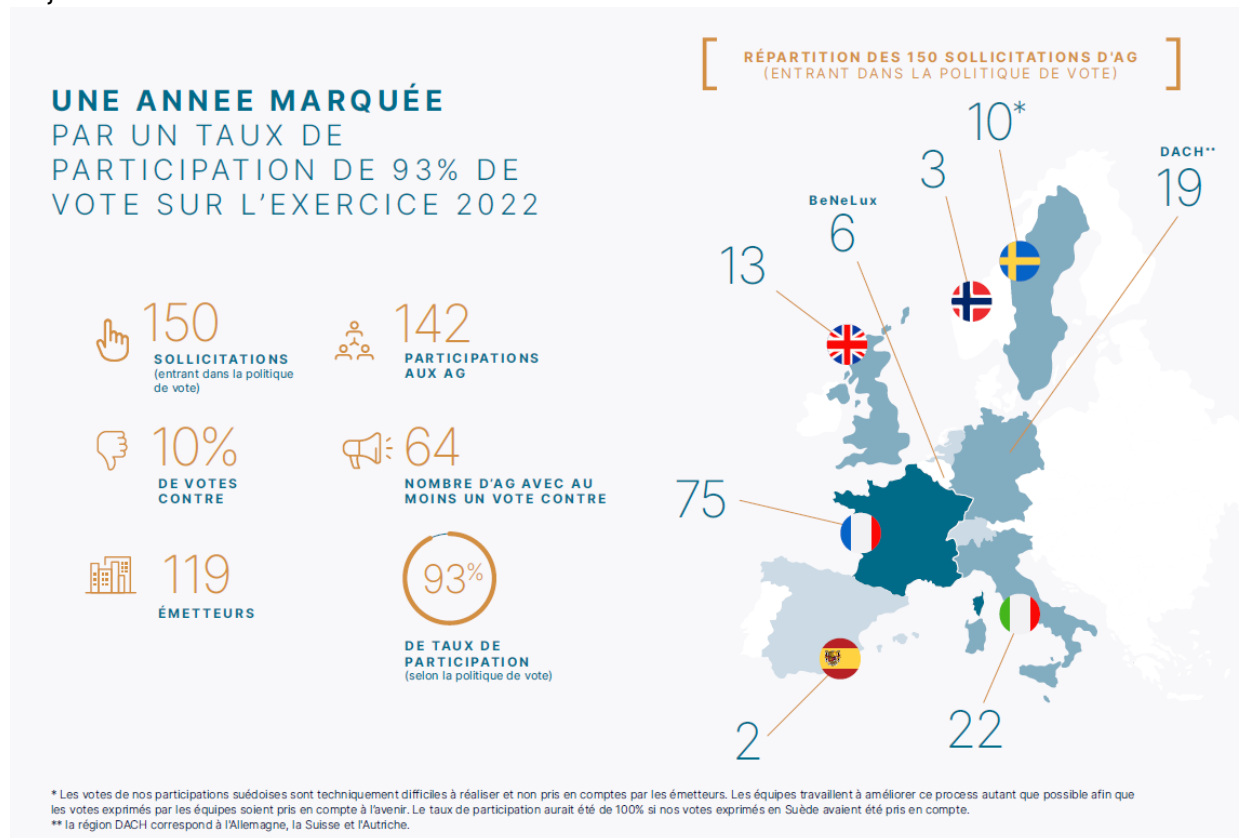
- qu'ils soient le plus adaptés aux besoins et capacités des entreprises financées ;
- qu'ils permettent de sensibiliser les émetteurs à un certains nombres de notions, parfois nouvelles, et pour lesquelles il faut faire preuve de pédagogie, comme c'est le cas par exemple sur le volet climatique.

En 2022, Eiffel a réalisé 78 dialogues avec 64 émetteurs, issus des fonds investis majoritairement en action et, le cas échéant, labellisés ISR :

Dialogues par principales thématiques



L'année 2022 a été marquée par un taux de participation de 93% de vote dans nos fonds majoritairement investis en actions dont les fonds labellisés ISR :



Le rapport de vote 2022 est disponible sur le site internet de la société de gestion.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Taxonomie européenne :

Eiffel mesure son éligibilité et son alignement aux deux premiers piliers de la taxonomie européenne : atténuation et adaptation au changement climatique. Lorsque l'alignement taxonomie n'est pas fourni par la société ayant fait l'objet d'un investissement, l'alignement à la taxonomie a pu être déterminé grâce à Carbon4 Finance sur l'univers coté et grâce à une méthodologie d'évaluation interne revue par I-Care pour notre stratégie infrastructures vertes.

Ainsi, au niveau de notre société de gestion, 46% des encours sont éligibles à la taxonomie européenne et 16% sont alignés à la taxonomie européenne, sur les deux premiers piliers (atténuation et adaptation au changement climatique).

Plus spécifiquement, au niveau de nos deux stratégies à dominantes environnementales, nous avons évalué en interne le pourcentage d'alignement :

- 90% du CAPEX des projets et sociétés de nos fonds d'infrastructures vertes est éligible à la taxonomie européenne, et 68% est aligné,
- 76% du CA des sociétés de notre fonds Eiffel Essentiel est éligible à la taxonomie européenne, et 69% est aligné.

La part alignée de la stratégie crédit et actions cotés est de 1%. La part alignée de la dette privée, à thématique sociale, est à ce stade estimée à 0% sur les 2 premiers objectifs environnementaux de la taxonomie.

Combustibles fossiles :

En 2022, Eiffel a renforcé sa politique d'exclusion sectorielle. Concernant les énergies fossiles, Eiffel s'engage à exclure les entreprises impliquées dans l'exploration, le forage, l'extraction, la production, le transport et le stockage de pétrole (conventionnel et non conventionnel) et de gaz non conventionnel. Eiffel s'engage également à exclure tout financement de nouveaux projets et/ou d'exploitations de nouvelles réserves de pétrole ou de gaz.

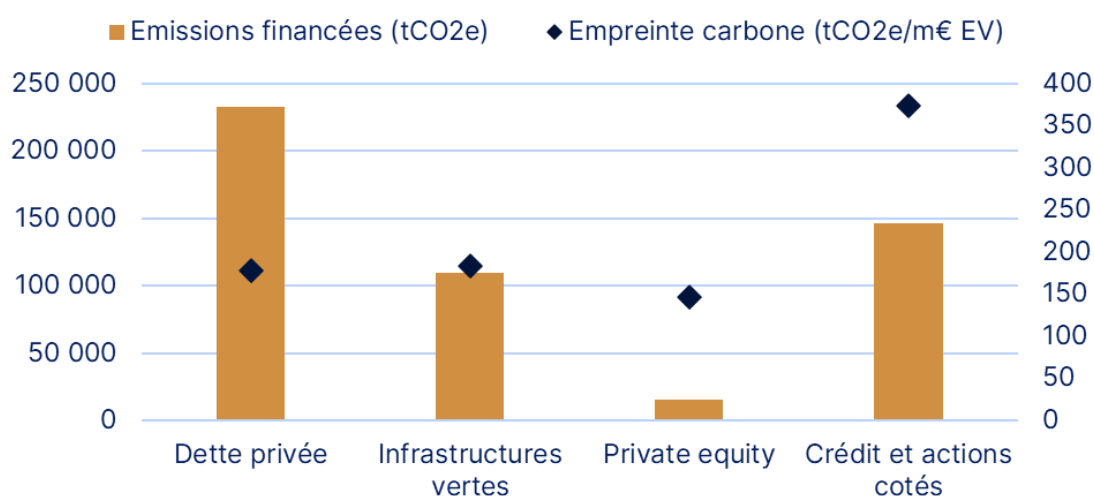
En accord avec la taxonomie, la politique d'exclusion ne considère pas le gaz conventionnel comme une énergie fossile car son utilisation peut contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de l'Accord de Paris en tant que source d'énergie de transition. Par conséquent, Eiffel pourra financer des entreprises de la chaîne de valeur du gaz conventionnel si i) elles répondent aux exigences de la Taxonomie et ii) s'engagent à passer aux gaz renouvelables ou bas carbone d'ici à 2035.

La part fossile (part des recettes liée à l'ensemble des activités de la chaîne de valeur du pétrole et du gaz, toute activité primaire liée au charbon, vente d'équipement pour l'industrie fossile et production et transport des ressources fossiles) est estimée à 0,27% en 2022 et la part brune (charbon) à 0,01% en 2022. Ces estimations proviennent de Carbon4 Finance. A noter que la part fossile intègre l'ensemble de la chaîne de valeur, la politique d'exclusion d'Eiffel ne portant que sur la chaîne upstream et midstream.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Eiffel a mis en place une politique d'exclusion sectorielle ambitieuse, avec notamment une sortie complète du charbon en 2025, et d'ores et déjà une exclusion du pétrole et du gaz non conventionnel pour la partie amont de la chaîne de valeur.

Eiffel évalue part ailleurs les émissions de ses portefeuilles sur la base des données collectées par nos questionnaires ESG pour les actifs privés, et sur la base des données Carbon4 Finance et EthiFinance pour notre stratégie cotée. En 2022, à travers l'ensemble de ses investissements, Eiffel a émis 503 ktCO₂e. Chaque million d'euros investi contribue en moyenne à l'émission de 205 tCO₂e.



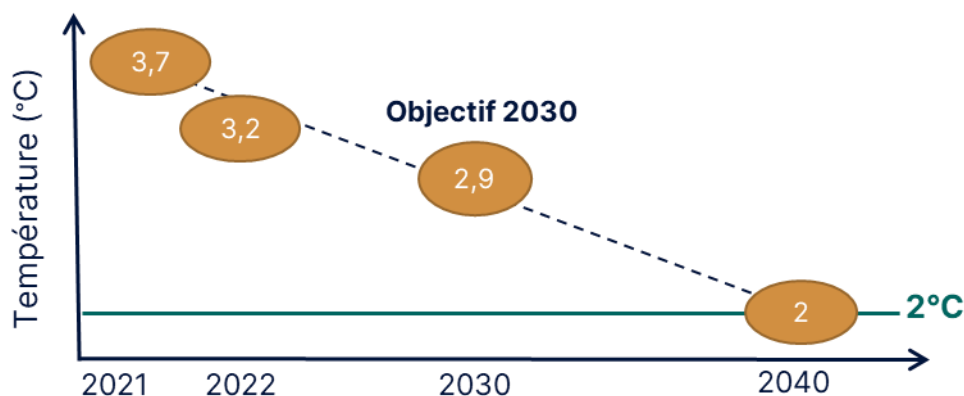
Emissions financées (tCO₂e) et empreinte carbone (tCO₂e/m€ Entreprise Value) pour chaque stratégie. Les valeurs ont été extrapolées pour les entreprises n'ayant pas reporté leurs émissions.

En 2023, Eiffel s'engage à suivre, pour chaque stratégie, une trajectoire en température compatible avec les Accords de Paris. L'objectif de toutes les stratégies est d'être aligné à une trajectoire 2°C en 2040. Notre stratégie d'infrastructures vertes, par nature déjà alignée à 1,5°C a pour objectif de maintenir cette température à horizons 2030 et 2040.

Sur la base de la méthodologie existante CIA (Carbon Impact Analytics) destinée aux acteurs cotés et de la méthodologie codéveloppée avec Carbon4 Finance sur la partie non cotée (détaillée plus loin), nous avons évalué la température des différentes stratégies et proposé une trajectoire de réduction linéaire jusqu'en 2040, sur la base de la mesure 2021, avec des objectifs intermédiaires en 2030 pour chaque stratégie.

Température des portefeuilles	T°C 2021	T°C 2022	Objectif T°C 2030	Objectif T°C 2040
Dette privée	3,7	3,2	2,9	2,0
Infrastructures vertes	1,5	1,5	1,5	1,5
Private Equity	3,5	3,5	2,8	2,0
Crédit et actions cotés	3,1	3,1	2,6	2,0

Mesure de la température des différentes stratégies et objectifs en 2030 et 2040.



Exemple de trajectoire en température pour la stratégie de dette privée

L'ensemble de ces indicateurs seront mesurés annuellement. Leur suivi permet d'ajuster les objectifs de réduction que nous fixons avec nos émetteurs, via par exemple la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux pour notre stratégie de dette privée.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Eiffel a développé une méthodologie de scoring biodiversité propriétaire en 2022 avec l'appui méthodologique du cabinet de conseil I-Care, permettant de noter les sociétés en fonction :

- des **pressions** qu'elles exercent sur la biodiversité sur les différents scopes amont, aval et direct;
- de leur **dépendance** aux différents services écosystémiques;
- sur leur **proactivité** pour s'améliorer sur le sujet (formation des collaborateurs, mécénat, projets de reforestation ...).

Cette méthodologie a été déployée sur tous nos fonds et aboutit à :

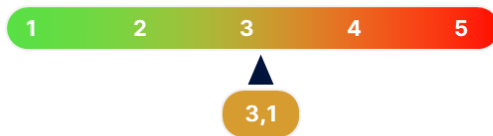
- **un score de 1 à 5** correspondant à l'agrégation des scores pressions et dépendances,
- complété **d'une note A-B-C** permettant d'évaluer l'implication et la proactivité de l'entreprise dans la sensibilisation et/ou le mécénat autour de la biodiversité.

Ce score, couplé à l'analyse plus granulaire des différentes pressions et dépendances à la page suivante, nous montre l'étendue du chantier à mener, en termes de sensibilisation et d'actions concrètes à mettre en œuvre auprès des entreprises.

Score de pressions et dépendances

Score de proactivité

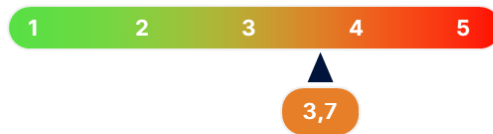
Dettes privées



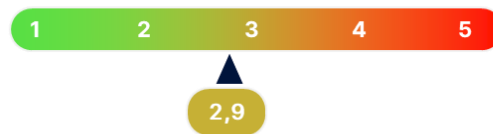
Proactivité forte

Proactivité faible

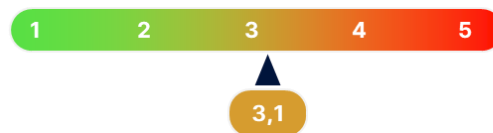
Infrastructures vertes



Private Equity



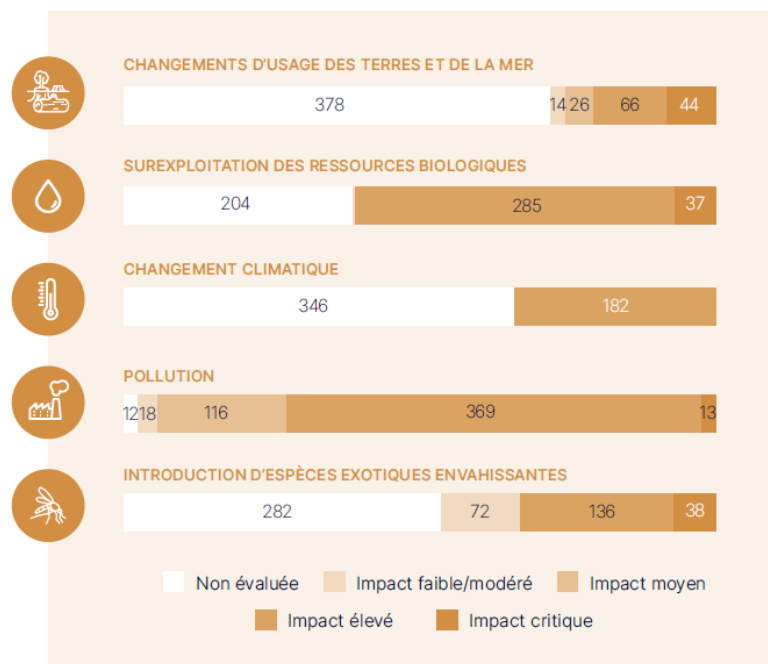
Crédit et actions cotés



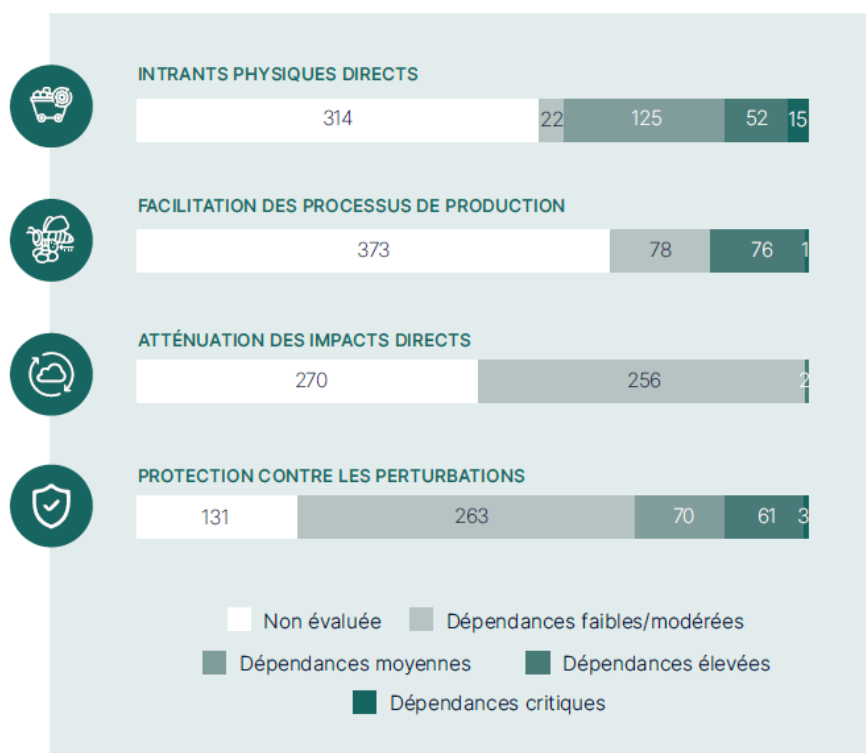
Scores de pressions, dépendances & score de biodiversité des 4 stratégies d'Eiffel

Ce premier exercice nous permet de mieux cibler les secteurs à enjeu et permet d'identifier les entreprises les plus impactantes ou les plus vertueuses sur le sujet de la biodiversité.

11 entreprises ont par exemple déjà mis en place des **actions de sensibilisation** à la biodiversité auprès de leurs employés, et **5** d'entre elles ont formalisé une **politique biodiversité**.



Répartition des entreprises financées par Eiffel par niveau de pressions exercées sur la biodiversité



Répartition des entreprises financées par Eiffel par niveau de dépendances aux services écosystémiques à la biodiversité

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Eiffel s'est engagé à suivre les recommandations de la TCFD pour analyser les risques climatiques. Cela permet de clore la boucle de l'impact et de répondre au principe de double matérialité. Eiffel a également publié sa politique de gestion des risques de durabilité, mise à jour en janvier 2023, et disponible sur le site internet de la société de gestion.

Afin de mieux appréhender les risques ESG, nous avons ainsi mis à disposition des équipes d'investissement une grille de matérialité permettant de mettre en avant, en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, les principaux sujets ESG. Cette grille est construite sur la base d'informations publiques : SASB, SBTN, Encore, CDP.

Risques de transition :

Les risques de transition (marché, technologie, réglementation, réputation) sont évalués grâce à la méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics) développée par Carbon4 Finance. Le score en température, couplé aux indicateurs sous-jacents, permet de mesurer l'alignement d'une entreprise avec une trajectoire carbone, et mesurer ainsi son écart à un scénario 2°C.

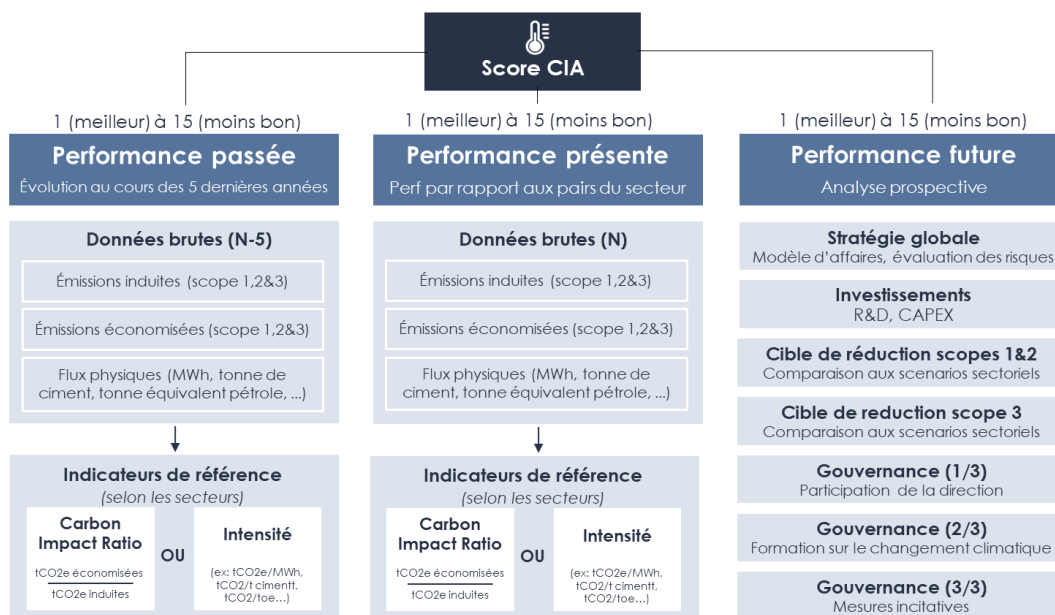
TEMPÉRATURE DES PORTEFEUILLES	T°C 2021	T°C 2022	OBJECTIF T°C 2030	OBJECTIF T°C 2040
DETTE PRIVÉE	3,7	3,2	2,9	2,0
INFRASTRUCTURES VERTES	1,5	1,5	1,5	1,5
PRIVATE EQUITY	3,5	3,5	2,8	2,0
CRÉDIT ET ACTIONS COTÉS	3,1	3,1	2,6	2,0

Score de température par stratégie en 2021, 2022, et objectifs 2030 et 2040

Déjà existante sur les actifs cotés, nous nous sommes associés à Carbon4 Finance pour décliner cette méthodologie d'évaluation des risques de transition et mesure de température aux actifs privés. Basée sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques aux PME et ETI non cotées, cette méthodologie a été présentée le 30 mai 2023 en présence de Jean-Marc Jancovici dans nos locaux.

Un pilote a été réalisé sur une des sociétés en portefeuille, pour laquelle la mise en place d'un Covenant d'Impact® sur la réduction des émissions a permis d'abaisser matériellement sa température par rapport au benchmark sectoriel utilisé jusqu'alors. Cela nous encourage à poursuivre nos efforts dans la mise en place de Covenants d'Impact® ambitieux, et à accompagner des sociétés de petite et moyenne taille dans leur transition, grâce notamment à notre Pack Eiffel.

La nouvelle méthodologie de température sera d'abord appliquée aux autres entreprises que nous finançons dans le secteur de la santé, puis étendue progressivement aux autres secteurs faisant face à des enjeux climatiques matériels. Notre fonds Eiffel Impact Debt II sera ainsi le premier fonds de dette à impact à appliquer cette méthodologie et à prendre un engagement climatique basé sur une mesure de température robuste adaptée aux actifs privés.



Méthodologie Carbon Impact Analytics

Risques physiques :

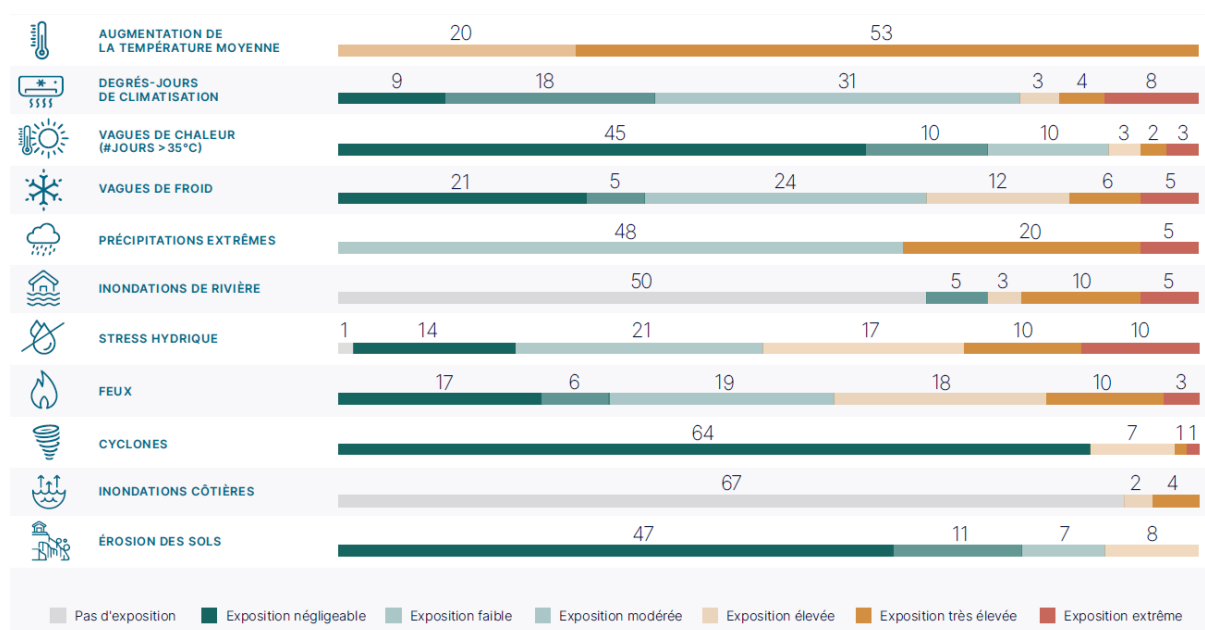
Fin 2022, nous nous sommes équipés de la plateforme ECLR, développée par EcoAct, permettant de simuler le climat actuel et à venir sur la période 2020-2040. Pour les nouveaux investissements pour lesquels l'enjeu est matériel, nous évaluons les sites à enjeu et estimons dans la plateforme l'exposition de ces sites (sur la base de leur coordonnées GPS) face à 11 aléas climatiques.

Aléa climatique	Exemple d'impact
Augmentation de la température moyenne	Décalage de la période de floraison des plantes
Degrés jours de climatisation	Besoins en climatisation croissants
Vagues de chaleur	Interruption du travail en extérieur
Inondations de rivière	Endommagement d'équipements
Inondations côtières	Bâtiments hors service
Stress hydrique	Interruption de process industriels
Feux	Interruption de production
Cyclones	Dégradation de bâtiments
Erosion des sols	Diminution de la production agricole
Précipitations extrêmes	Inondations
Vagues de froid	Endommagement de turbines

Liste des 11 aléas climatiques évalués par la plateforme ECLR.

Nous complétons cette évaluation par une analyse de vulnérabilité dépendant de la typologie de bâtiment et de la capacité d'adaptation mise en place par l'entreprise.

L'ensemble de ces éléments permet d'initier un dialogue avec les entreprises concernées par des risques climatiques identifiées, et de prioriser une démarche d'adaptation.



Nombre de sites concernés par les différents aléas climatiques, par niveau d'exposition

Les risques de transition sont réévalués tous les ans, alors que les risques physiques ne sont évalués qu'une seule fois, étant donné la faible évolution des indicateurs climatiques d'une année sur l'autre.

L'ensemble des risques sont évalués au regard de leur matérialité physique. Le chiffre financier n'est pas systématique mais peut être réalisé au cas par cas en dialoguant avec les entreprises concernées. Nous participons à des groupes de place (IC20 – Groupe infrastructures), un dialogue avec nos fournisseurs de données (dialogue sur l'intégration d'une courbe de dommages dans la plateforme de risques physiques) et des réflexions internes permettant de mieux quantifier financièrement l'impact de ces risques sur nos financements.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Nos fonds Article 9 représentent 53% de nos encours éligibles à la classification SFDR et nos fonds Article 8 représentent 16% des encours éligibles à la classification SFDR.

Fonds	Article 8	Article 9
EIFFEL ENERGY TRANSITION FUND S.L.P.		X
EIFFEL ENERGY TRANSITION FUND II S.L.P.		X
EIFFEL TRANSITION INFRASTRUCTURE		X
MAIF RENDEMENT VERT		X
ALLIANZ TRANSITION ENERGETIQUE		X
EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES		X
FONDS EIFFEL GAZ VERT S.L.P.		X
EIFFEL ESSENTIEL S.L.P.		X
EIFFEL IMPACT DEBT 2		X
MAIF DETTE A IMPACT		X
EIFFEL NOVA EUROPE ISR	X	
EIFFEL NOVA MIDCAP ISR	X	
HARMONIE MUTUELLE EMPLOIS FRANCE	X	
EIFFEL CREDIT OPPORTUNITIES UCITS	X	
FONDS NOV SANTE DETTE NON COTEE ASSUREURS	X	

Liste des fonds classifiés Article 8 et Article 9

II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Eiffel Investment Group (549300PBLPGO5HHRXL63) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Eiffel. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	34 229	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Chaque entreprise nouvellement investie doit réaliser un bilan de GES dans l'année qui suit l'investissement. Nous accompagnons les entreprises en proposant de cofinancer le premier bilan GES via notre "Pack Eiffel".
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	11 173	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	457 910	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	205	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre stratégie d'infrastructures de transition énergétique investit par nature dans des actifs peu carbonés. Pour les stratégies multisectorielles, des plans d'action de réduction peuvent être mis en place, en cohérence avec notre objectif d'alignement aux accords de Paris.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	321	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	1,08%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre politique d'exclusion nous permet d'avoir une exposition très faible aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : - sortie du charbon en 2025 - exclusion du pétrole - exclusion du gaz non conventionnel (se référer à la politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société pour plus de détails).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	55,49%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 51%.	Eiffel est très actif dans le financement d'infrastructures renouvelables via sa stratégie de transition énergétique exclusivement dédiée à cela. Nous ambitionnons de continuer à financer les infrastructures renouvelables ainsi que les développeurs d'ENR.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	52,61	Le taux de couverture de cet indicateur est de 48%.	Nous avons pris un engagement en température pour que toutes nos stratégies soient alignées sur une trajectoire 2°C en 2040. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers d'action sont mis en place ; parmi lesquels la mise en place de Covenants d'Impact sur la réduction de l'intensité carbone de certaines entreprises.	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	12,6%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 54%.	Nous avons créé en 2022 une méthodologie de scoring biodiversité, en partenariat avec le cabinet de conseil I-Care. Déployée au niveau de chaque fonds sur les portefeuilles au 31/12/2022, elle permet également de cibler une entreprise et avoir une connaissance précise et opérationnelle de son interdépendance à la biodiversité et des actions à mettre en oeuvre.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	179,8	Le taux de couverture de cet indicateur est de 37%.	Notre méthodologie de scoring biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les systèmes hydriques. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des rejets dans l'eau.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	156,3	Le taux de couverture de cet indicateur est de 46%.	Notre méthodologie de scoring biodiversité nous permet de mesurer l'impact des entreprises sur les écosystèmes. Nous partageons les bonnes pratiques avec les entreprises via notre "Pack Eiffel" sur ce sujet. Nous ambitionnons de continuer à financer des entreprises responsables dans leur gestion des déchets dangereux et radioactifs.
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises menant leurs activités en violation du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	77,4%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre procédure d'investissement exige d'évaluer le niveau de conformité des processus et mécanismes mis en place pour surveiller le respect des conventions internationales par les entreprises. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	1,6	Le taux de couverture de cet indicateur est de 45%.	Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	23,39	Le taux de couverture de cet indicateur est de 59%.	Notre procédure d'investissement exige d'évaluer cet écart préalablement à tout investissement. Nous utilisons la politique de vote et/ou l'engagement comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	Le taux de couverture de cet indicateur est de 100%.	Notre politique d'exclusion implique de ne pas investir dans les entreprises impliquées dans les armes controversées.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Eiffel veille à l'impact positif de ses investissements et intègre dans sa stratégie d'investissement des mesures permettant d'identifier les entreprises qui proposent des solutions de développement durables ou sont exposées aux enjeux de développement durable (énergie renouvelable, santé, mobilité, emploi...).

La prise en compte des risques ESG dans la politique d'investissement d'Eiffel se traduit par les éléments suivants :

○ L'EXCLUSION SECTORIELLE :

Dans le cadre d'une démarche d'investissement responsable, de conformité aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et de sa volonté de respecter les conventions internationales, Eiffel s'engage à exclure de ses investissements des secteurs jugés controversés du fait de leur incidence négative en matière environnemental et/ou social. Eiffel s'interdit également d'investir au sein de sociétés coupables de la violation d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Eiffel a ainsi formalisé une politique d'exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion et qui s'applique à l'ensemble des fonds gérés.

○ L'ANALYSE ESG

Les équipes d'investissement remplissent, en collaboration avec les sociétés bénéficiant des investissements, une grille d'analyse ESG prenant la forme d'un questionnaire. Le questionnaire ESG aborde notamment les thématiques suivantes : environnement (intégrant le risque climat et lié à la biodiversité), social et gouvernance à travers un certain nombre de questions. Des explications complémentaires peuvent être demandées au cas par cas, selon les réponses apportées. Des campagnes de collecte de ces questionnaires sont effectuées annuellement afin de mettre à jour les informations initialement fournies avec l'aide de la plateforme Tennaxia. Ce sont ces questionnaires qui permettent de collecter les indicateurs PAI auprès des sociétés.

Pour plus de détails sur le processus d'analyse ESG et les éléments relatifs à la stratégie climat, se reporter au [plan stratégique ESG-Climat](#) d'Eiffel.

○ LE RISQUE CLIMATIQUE

Risques de transition : Nous évaluons les risques de transition selon la méthodologie CIA (Carbon Impact Analytics) de Carbon4 Finance. Cette méthodologie se base sur les émissions passées, actuelles et futures, ainsi que sur les émissions évitées et les investissements bas-carbone, en fonction des secteurs et fournit un score d'alignement avec un scénario en température.

Risques physiques : L'étude des risques physiques est mesurée sur les sites à enjeu ou les plus sensibles des entreprises et projets que nous finançons grâce à la plateforme EcoAct Climate Risk Platform.

Ces éléments sont décrits dans la section H du présent rapport.

- **UN SUIVI DES CONTROVERSES**

L'analyse et le suivi des controverses des entreprises en portefeuille sont effectués pour l'ensemble des fonds gérés en amont de chaque investissement mais également tout au long de l'investissement. Chaque controverse est analysée et qualifiée par intensité d'impact conduisant à une note de gravité (faible, limitée, significative, forte et critique). Lors de la survenance d'une controverse, une phase de dialogue pourra être initiée avec l'entreprise et dans certains cas, il pourra être décidé de sortir l'entreprise des portefeuilles. En cas de gravité critique, le comité ESG est obligatoirement saisi pour consultation.

Pour plus de détails sur le processus d'analyse et de suivi des controverses, se reporter au [plan stratégique ESG-Climat](#) d'Eiffel.

M. Politique d'engagement

Notre politique d'engagement a été formalisée et est disponible publiquement. Nous en présentons les grands principes au point D du présent rapport. Pour plus de détails, Eiffel publie annuellement un rapport d'engagement et de vote. Le [rapport 2022](#) est disponible sur le site internet de la société de gestion.

N. Références aux normes internationales

Conformément à la politique d'exclusion sectorielle, Eiffel s'interdit d'investir au sein de sociétés coupables de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans le cadre du suivi des controverses, les équipes d'investissement peuvent s'assurer en amont ainsi que tout au long de la période d'investissement du respect par les sociétés de ces principes.

